

Informations intercommunales

« Opération broyage de végétaux »

Afin d'aider à la valorisation des déchets verts au jardin, une opération gratuite de broyage de végétaux est proposée sur la commune, en partenariat avec Centre Morbihan Communauté, le :

Vendredi 22 Mars 14h-17h à Guehenno (Parking de la salle du Roiset, rue du stade)

Chaque habitant peut y apporter ses branchages, et repartir avec le broyat à utiliser au jardin, pour alimenter son composteur en matière sèche ou pailler ses massifs. Le broyage sera réalisé par un agent de la collectivité. Seuls les branchages de diamètre inférieur à 14cm sont acceptés. Les tailles de conifères sont à éviter.

La réservation est obligatoire et peut se faire en ligne (lien disponible sur le site internet de la commune et de CMC rubrique Déchets) ou par téléphone auprès de la commune ou du service déchets de CMC.

Des questions sur ces opérations ? Contactez le service prévention des déchets au 02 97 60 43 42 ou par mail à rienajeter@cmc.bzh.

OPÉRATION " Broyage de végétaux "

Vendredi 22 Mars

HORAIRE : 14 h à 17 h

LIEU : Parking de la salle du Roiset, rue du Stade - GUEHENNO

1. Venez avec vos branchages (diamètre de moins de 14 cm) (hors petites tailles type conifères)
2. Repartez avec le broyat obtenu
3. Enrichissez le sol de votre jardin ! Paillez avec le broyat ou utilisez-le pour équilibrer les apports dans votre composteur

Gratuit - Sur réservation

www.centremorbihancommunaute.bzh
rienajeter@cmc.bzh 02 97 60 43 42



Infos diverses

Maison à louer

A Buléon maison 3 chambres, cuisine aménagée, salon, bureau, salle de bain wc. Chauffage fuel, cheminée.

Jardin clôturé.

DPE : D, 117m2, 670€/mois

Libre le 15 février 2024 si intéressé contacter le 06-18-15-60-41.

Infos diverses suite

Prévention mal-être en agriculture

La question du mal-être et du risque suicidaire en agriculture est un fait de société. Suite aux plans d'action déjà développés par la MSA et les ARS, la mobilisation des différents acteurs impulsée par une feuille de route interministérielle, vise à renforcer les actions déjà engagées et à les développer pour prendre en compte, dans toutes leurs dimensions, les situations de mal-être. Les raisons du mal-être sont diverses et multifactorielles : crises économiques, crises sanitaires, environnement, difficultés d'ordre personnel...Elles sont vécues de manière singulière, personnelle.

Pour contacter les organismes

Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne

Morbihan

Avenue Borgnis Desbordes

56000 VANNES

02 97 46 22 00

accueil@morbihan.chambagri.fr

Solidarité Paysans de Bretagne - Collège départemental 56

12 Avenue Borgnis Desbordes

56000 VANNES

Accompagnant médiateur

07 81 35 75 10 - m.malandain56@spaysans.bzh.org

06 02 55 07 18 - g.tanne56@spaysans.bzh.org

solidaritepaysans.org

DDTM(Direction départementale des territoires et de la mer)

1 Allée du Général Le Troadec

BP 520

56019 VANNES CEDEX

02 97 68 12 00

morbihan.gouv.fr

DDETS (Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités en Morbihan)

Parc Pompidou

Rue de Rohan - CS 13457

56034 VANNES CEDEX

02 97 26 26 26

bretagne.dreets.gouv.fr

ANefa Morbihan (Association nationale paritaire pour l'emploi et la formation en agriculture)

Cité de l'Agriculture

Avenue Borgnis Desbordes

BP 183

56005 VANNES CEDEX

02 97 46 22 14 - anefa56@anefa.org

emploi56@anefa.org



LE P'TIT DJEUVNO

Mot du Maire

En 2018, nous avons adopté une stratégie de revitalisation de notre cœur de bourg. Cette feuille de route travaillée en concertation avec des habitants et revisitée en 2021 nous permet de planifier nos investissements.

Le bar des sports ; bâtiment central dans le bourg ; acheté en 2020 par la commune a fait l'objet dans notre étude de revitalisation de deux fiches actions. Un projet de commerce et un projet de logements mixtes.

Un constat évident appuyé par la CCI montre que notre commerce actuel de supérette n'est pas suffisamment visible. Elle est excentrée et n'a pas de synergie avec les autres commerces situés rue Nationale. Un hypermarché est en construction à 10 km sur un axe passant. Déplacer ce commerce rue Nationale va permettre une meilleure visibilité. Avoir pignon sur rue est une des composantes essentielles pour maintenir une fréquentation du commerce de proximité et de services associés.

Nous avons entamé une réflexion avec le CAUE. Tout récemment la commune a été labellisée « village d'avenir ». Une cheffe de projet a été embauchée par l'Etat pour le compte des communes retenues. (2 458 retenues en France). De l'ingénierie gratuite intéressante pour notre commune. Elle pourra nous aider à poursuivre nos réflexions.

Le dispositif Villages d'avenir vise à faciliter le quotidien des élus développeurs de leur commune en accompagnant leurs projets et en les orientant vers les dispositifs et aides existantes de l'État comme des autres partenaires financeurs.

Vous trouverez un questionnaire dans cette feuille mensuelle à compléter et à retourner en mairie pour recueillir vos idées.

Bonne lecture,

Nolwenn BAUCHÉ.

Brèves du Conseil

Séance du conseil municipal du 23/01/2024

Présents : Mr Bruno ANTOINE, Mme Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD, Mr Romuald BLANC, Mme Anne COUGHLIN-GUILLAUME, Mr Erwann GRANDIN, Mme Marie-Laure GRANDIN, Mme Christiane JOUBIOUX, Mr Michel LE MERCIER, Mr Julien MAUGUIN, Mme Claudine NIZAN.

Excusé : Mr Yannick GUEGAN.

Absents : Mme Sophie BROGARD, Mme Morgane GUILLO, Mr Nicolas DIEU-KERVEGANT.

Le conseil peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Christiane JOUBIOUX.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION D'UN POINT DE CONTACT LA POSTE AGENCE COMMUNALE

Pour accomplir sa mission d'aménagement du territoire La Poste s'appuie sur un réseau d'au moins 17 000 points de contact.

C'est pourquoi La Poste a souhaité proposer aux communes la gestion de points de contact « La Poste Agence Communale » offrant les prestations postales courantes, autorisant la mise en commun de moyens entre les établissements publics et les collectivités territoriales pour garantir la proximité des services publics sur le territoire.

La Commune et La Poste définissent ensemble au plan local les modalités d'organisation d'une « La Poste Agence Communale ». Cette agence devient l'un des points de contact du réseau de La Poste suivi par un établissement de rattachement, au sein d'un territoire offrant toute la gamme des services de La Poste.

La convention de partenariat actuelle arrive à échéance le 28 février 2024.

Il est proposé de renouveler cette convention de partenariat avec La Poste (dont les nouvelles conditions ont été négociées avec l'AMF) :

- Les Agences Postales Communales s'engagent à proposer au public un service postal au minimum 12h par semaine (actuellement 24h hors période de congés) ;
- La convention est librement fixée entre 1 et 9 ans, elle n'est plus tacitement renouvelable ;
- Possibilité de proposer des services complémentaires ;
- Une rémunération valorisant l'activité (indemnité forfaitaire garantie (IFG) : 1284€/mois, si l'activité générée engendre un montant supérieur à l'IFG, la commune perçoit une rémunération plus élevée)

Madame le Maire indique que parfois l'agence postale peut être dans un commerce. Cependant, si le commerce ferme, les services de La Poste aussi. C'est un service qui est apprécié à Guehenno et qu'il faut maintenir à la mairie.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

Renouvelle la convention de partenariat pour une durée de 9 ans ;

Autorise le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération

Pour	10
Contre	/
Abstention	/

FÉVRIER 2024



Votre Mairie

Pour nous contacter :

Tél. 02 97 42 29 89

accueil@guehenno.bzh

Horaires Mairie

Tous les matins du lundi au

samedi de 9h à 12h

Le mardi et le jeudi

De 14h à 17h

Permanences des élus :

Nolwenn BAUCHE, Maire

Permanence

le samedi matin

sur rendez-vous

CCAS :

Permanence sur

rendez-vous

Infos Pratiques

MÉDECIN DE GARDE :

composez le 15

qui vous orientera vers le

service de régulation

PHARMACIE : appeler le 3237

GYM DOUCE

Tous les mardi de 10h à 11h à la salle du Roiset.

4€ la séance - 30€ le trimestre.



MÉDITATION SONORE

à 19h30 à la salle du roiset

Lundi 11 mars 2024 thème « être

soit, retrouver sa force tantrique »

Lundi 8 avril thème « Le

temple d'Hathor ».



PLANNING BIBLIOTHÈQUE

Ouverture

les vendredis : 02/02, 09/02, 23/02, 01/03 et 08/03

les dimanches : 04/02, 11/02, 18/02, 25/02 03/03 et 10/03.

Le prêt de livres est gratuit.



DÉCHETTERIE

La déchetterie de Brénolo est ouverte :

Du lundi au samedi:

08h30-12h30 / 14h00-18h00

Le jeudi : Fermée

Responsable publication :

Mme Nolwenn BAUCHE

imprimé par : Mairie de Guehenno

- **Habitat**
 - ⇒ **ADIL** le 4^{ème} lundi du mois de 13h30 à 17h, sur rdv au 02 97 47 02 30
 - ⇒ **SOLIHA** le 1^{er} mardi du mois de 10h à 12h, sur rdv au 02 56 69 00 16
 - ⇒ **Conseil en énergie** sur rdv au 02 97 60 43 42 (taper 1)

- **Maison Frances Services - Aide aux démarches administratives** (CAF, MSA, CPAM, CARSAT, Pôle Emploi) sur rdv au 02 97 60 43 42 (taper 1)

- **Emploi-Formation**
 - ⇒ **Mission Locale** (16-25 ans) vendredi début de mois de 10h à 12h, sur rdv au 02 97 25 38 35
 - ⇒ **Espace Rural Emploi Formation**, boulevard Duguesclin à Locminé, entretien conseil sur rdv au 02 97 44 29 65

- **Multimédia**
 - ⇒ **Ateliers numériques gratuits** pour apprendre à réaliser vos démarches en ligne, un jeudi sur deux de 14h à 16h (sur inscription 02 97 60 43 42 taper 1)
 - ⇒ **Accès libre et gratuit aux outils informatiques** pour vos démarches administratives

- **Huissier de justice** le vendredi de 10h30 à 12h. Sur rendez-vous au 02 97 75 60 89

- **Centre d'Accès Au Droit Nord Morbihan**, sur rdv au 02 97 27 39 63.

- **Conciliateur de justice**, le 2^{ème} jeudi de chaque mois de 13h30 à 17h sur rdv au 06 77 72 91 41 ou par mail jean.hirgair@conciliateurdejustice.fr



DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES SANITAIRES PUBLICS

Considérant le projet de mise en accessibilité des sanitaires publics Place du Marché,
Vu l’estimation des travaux fixé à 69 500€ HT,
Vu la notification du Conseil départemental du Morbihan du 12 décembre 2023 accordant une subvention de 2 281.50€ au titre de l’accessibilité,
Vu le plan de financement ci-dessous :
DECOMPOSITION DU MONTANT DE PROJET HT

ETUDES	6 891,42 €
TRAVAUX	69 400,00 €
TOTAL	76 291,42 €

SUBVENTIONS

ORGANISMES	MONTANT SUBVENTIONNABLE MAXIMUM HT	TAUX	MONTANT DE LA SUBVENTION
CONSEIL DEPARTEMENTAL - PST	76 291,42 €	30%	22 887,43 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL - ACCES-SIBILITE	4 563,00 €	50%	2 281,50 €
DETR	76 291,42 €	47%	35 856,97 €
TOTAL SUBVENTIONS SUR LE HT		80%	61 025,89 €
AUTOFINANCEMENT OU EMPRUNT			15 265,53 €
TOTAL HT			76 291,42 €
TVA			15 258,28 €
TOTAL TTC			91 549,70 €

Après délibération, le conseil municipal à l’unanimité :
approuve le plan de financement ci-dessus,
autorise le Maire à solliciter les subventions ci-dessus et à signer tout document se rapportant au dossier.

Pour	10
Contre	/
Abstention	/

OUVERTURE ANTICIPEE DES DEPENSES D’INVESTISSEMENT

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
Jusqu’à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption et l’autorisation mentionnée précise le montant et l’affectation des crédits.
La délibération de l’ouverture anticipée des dépenses d’investissement est optionnelle et autorise un plafond de 25% sur chaque chapitre en investissement. Elle permet également de régulariser des factures d’investissement si les Restes à Réaliser inscrits ne sont pas suffisants.

Après délibération, le conseil municipal, à l’unanimité :
AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement 2024 dans la limite du montant de l’autorisation définie ci-dessus, autorisation ne pouvant excéder le quart des crédits inscrits au budget de 2023,
QUE les investissements engagés dans le cadre de cette autorisation feront l'objet d'une information au conseil municipal,
AUTORISE le Maire, à signer tout document se rapportant au dossier.

Pour	10
Contre	/
Abstention	/

ACQUISITION DE MORCEAUX DE PARCELLES DE L’AFR DANS LE CADRE DE LA DESSERTE DES HABITATIONS

Par délibération du 6 décembre 2023, l’Association Foncière de Remembrement a validé la vente pour l’euro symbolique d’une partie des parcelles ZB 165 (environ 8m linéaire), ZA 199 (environ 50m linéaire) et ZA 206 (environ 20m linéaire) à la commune de Guéhenno pour faciliter l’accès des administrés à leur domicile pour les parcelles ZA 199 et ZA 208 et pour pouvoir entretenir le réseau routier pour la ZB165.
Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la commune.

ZB 165 - Brémelin	ZA 199 – Treulé	ZA 208 - Talhouët
		

Après délibération, le conseil municipal, à l’unanimité :
VALIDE l’acquisition pour l’euro symbolique d’une partie des parcelles ZB 165(environ 8m linéaire), ZA 199 (environ 50m linéaire) et ZA 208 (environ 20m linéaire) auprès de l’AFR de Guéhenno pour faciliter l’accès des administrés à leur domicile pour les parcelles ZA 199 et ZA 206 et pour pouvoir entretenir le réseau routier pour la ZB165,
PREND EN CHARGE les frais de bornage et de notaire,
AUTORISE le Maire, à signer tout document se rapportant au dossier.

Pour	10
Contre	/
Abstention	/

DESIGNATION REPRESENTANT(E) CONCERNANT LES ACTIONS SUR LES MILIEUX AQUATIQUES PORTEES PAR LE SMGBO

Le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l’Oust (SMGBO) met en œuvre des actions de gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau, et assure des missions en faveur des milieux naturels et de la biodiversité sur son territoire.
En 2016, le Syndicat mixte du Grand bassin de l’Oust a engagé une étude préalable à un « Contrat Territorial – Volet Milieux Aquatiques » sur le bassin versant de la Claie, afin de mettre en place une politique de restauration des milieux aquatiques. Le programme d’actions qui en a découlé est mis en place depuis 2021.
Dans cette démarche, le SMBGO souhaite intégrer un représentant de chaque commune, lors du COPIL de validation du programme et pour un relais avec le conseil municipal et les acteurs de terrain si besoin (propriétaires, exploitants).
Ce représentant sera convié à participer au prochain COPIL le 6 février 2024 à 14h en salle communale de Saint-Aubin (commune de Plumelec) :
Présentation du programme d’actions complémentaires sur le bassin versant de la Claie ;
Présentation de la démarche réglementaire en 2024 (Enquête publique...) ;
Validation du schéma directeur par le COPIL.
Après délibération, le conseil municipal à l’unanimité désigne Madame Christiane JOUBIOUX pour représenter la commune de Guéhenno dans le cadre du COPIL du SMBGO.

Pour	10
Contre	/
Abstention	/

ACTIVITES MULTISPORTS POUR LES VACANCES PRINTEMPS ET ETE

Chaque année la municipalité de Guéhenno organise avec l’association Profession Sport 56 des activités multisports pour proposer une activité aux jeunes de la commune.
Plusieurs devis ont été sollicités auprès de l’association Profession Sport 56, le coût horaire est de 42€ (en 2023, 39€) :

1 semaine d’activités Journée complète Printemps	1 semaine d’activités Journée complète Eté	En 2023, la municipalité avait organisé 2 semaine d’activités en journée complète pour les vacances de printemps. En 2023, la municipalité avait fixé les tarifs suivants : 5.50 € par ½ journée et par enfant, 9,00 € la journée complète par enfant, 42.00 € pour une semaine complète par enfant.
1 470.00€ TTC	1 470.00€ TTC	

Il est précisé que pour maintenir l’activité, il faut au moins 6 enfants inscrits et 20 au maximum. Les activités s’adressent aux enfants à partir de 6 ans et maximum jusqu’à 13 ans.
Après délibération, le conseil municipal à l’unanimité :
valide les devis 1 semaine d’activités Journée complète (Printemps) et 1 semaine d’activités Journée complète (Eté) soit un total de 2 940€ ;
fixe les semaines n°17 (du 22 au 26/04/2024) et n°28 (du 8 au 12/07/2024) pour les activités multisports ;
fixe les tarifs suivants :
5.50 € par ½ journée et par enfant
9.00 € la journée complète par enfant
42.00 € pour une semaine complète par enfant
autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Pour	10
Contre	/
Abstention	/

DEVIS DECOMPACTAGE TERRAIN DE FOOT

Des devis ont été sollicités pour le décompactage du terrain de foot :
Après délibération, le conseil municipal à l’unanimité :
de valider le devis ROPERT à 6 405.12€ ;
autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Pour	10
Contre	/
Abstention	/

LOYERS APPLICABLES A LA SUPERETTE « VOTRE EPICERIE »

Après délibération, le conseil municipal à l’unanimité :
valide le loyer mensuel de 500€ HT de janvier 2024 à décembre 2024 pour Votre Epicerie ;
autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Pour	10
Contre	/
Abstention	/

Infos communales

Comité du souvenir français

"La marche de Marianne" : recherche de photos et documents
2024 signe le 80ème anniversaire du débarquement des alliés sur les côtes normandes. Pour rendre hommage au capitaine Marianne et à tous les parachutistes SAS, combattants FFI, résistants, civils tombés en juillet 1944 à Kérihuel en Plumelec et dans les communes environnantes, le comité du souvenir Français du centre Morbihan organise, le **06 juillet 2024**, une randonnée " **La marche de Marianne**" labellisée par la Préfecture. Cette marche partira du cimetière de Guéhenno où un hommage sera rendu, puis se dirigera vers Le Quénelec en passant par Lilléran et Châteauneuf. Ensuite, après une pause déjeuner, la marche prendra le chemin vers Kérihuel pour un dernier hommage.
Habitants, Habitantes de Guéhenno et d'ailleurs, si vous possédez des photos, des documents, des cartes, des pièces relatant cette douloureuse période de l'occupation, nous vous remercions de les déposer en mairie pour les copier ou scanner, nous souhaitons créer une exposition commémorant cette tranche de notre histoire.

Fermeture mairie

La mairie et l’agence postale communale fermeront à 16h30 le mardi 13 février2024, et à 10h15 le mercredi 14 février.
Merci de votre compréhension.



Fermeture salon de coiffure « La pause coiffée »

Claire vous informe que le salon de coiffure sera fermé du samedi 16 mars au lundi 25 mars inclus.
Merci de votre compréhension.



Conseil D’architecte d’Urbanisme et de l’Environnement du Morbihan

En 2024, la commune adhère à la CAUE grâce à CMC. Au-delà du conseil aux collectivités, les architectes peuvent également recevoir gratuitement (sur RDV) les habitants afin de les aider dans leurs projets de construction, de rénovation ou d’extension. Les permanences sont organisées à Vannes, 2 allée Nicolas Leblanc et dans les locaux de CMC Locminé.
Pour plus d’informations, adressez-vous directement à la mairie.



Enquête INSEE

Enquête statistique sur les ressources et conditions de vie des ménages

Cette dernière est réalisée de février à avril 2024. L’enquête est réalisée auprès d’un échantillon de 22 000 logements tirés aléatoirement et certains d’entre eux se situent sur la commune. Les ménages seront interrogés par Madame LANCIEN Karine. Merci de lui réserver un bon accueil.

